



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

1 – LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et le vote intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif a été voté le 27 mars 2023 par le conseil municipal.

Cette note présente les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe « Lotissement la Voizelle ».

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022			
DÉPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
Charges à caractère général	1 546 678,43 €	Atténuations de charges	41 562,86 €
Charges de personnel	2 361 839,63 €	Produits des services	301 000,27 €
Atténuations de produits	194 941,41 €	Impôts et taxes	4 092 486,07 €
Autres charges de gestion courante	520 791,18 €	Dotations, subventions, participations	770 708,36 €
Charges financières	7 027,70 €	Autres produits de gestion courante	44 172,63 €
Charges exceptionnelles	16 542,90 €	Produits exceptionnels	118 716,62 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	4 647 821,25 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	5 368 647,21 €
Opérations d'ordre	427 377,99 €	Opérations d'ordre	116 843,28 €
		Excédent N-1 reporté	436 200,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	5 075 199,24 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 921 690,49 €

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 4 647 821 €.

Pour la commune, elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution
O11	Charges à caractère général	1 295 855,04	1 546 678,43	+19,36%
O12	Charges de personnel	2 162 122,56	2 361 839,63	+9,24%
O14	Atténuations de produits	319 718,87	194 941,41	-39,03%
65	Autres charges de gestion courante	898 118,28	520 791,18	-42,01%
66	Charges financières	1 183,08	7 027,70	-494,00%
67	Charges exceptionnelles	29 050,76	16 542,90	-43,05%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0%
O22	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses réelles	4 706 048,59	4 647 821,25	-1,23%
O23	Virement à la section d'investissement		-	
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	481 589,39	427 377,99	-11,25%
	TOTAL GENERAL	5 187 637,98	5 075 199,24	-2,16%

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrées en 2022 ont diminué de 1,23 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant par habitant (1 000 € pour 2022) est moins élevé que la moyenne départementale de la strate (1 106 € pour 2021).

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les dépenses courantes de fonctionnement ont augmenté de 19,36 % par rapport à l'année 2021. Cette forte augmentation est due principalement à la forte hausse des coûts de l'énergie (+55,36%)

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (masse salariale, assurance et CNAS) représentent 49,18 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022, ce poste progresse de 9,24%. La revalorisation du point d'indice en juillet 2022 en est la principale cause.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

Ce chapitre comprend le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 46 132 € pour 2022.

Ce chapitre diminue de 39%, soit une différence de -124 777 € due :

- En 2021, la commune avait dû reverser 242 613 € aux services fiscaux d'un trop perçu de l'allocation compensatrice,
- En 2022, la commune a versé à Agglopolys une partie de la taxe sur le foncier bâti perçue pour les entreprises de la zone d'activité économique « Parc des Châteaux », soit 115 535 €

➤ **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

Ce poste comprend les subventions versées aux associations avec un montant de 91 416 €.

Il intègre également la redevance au SDIS (service d'incendie) soit 188 572 €.

Ce chapitre inclut également les indemnités des élus.

Ainsi que le forfait payé aux communes accueillant dans leurs écoles des enfants de la Chaussée Saint Victor.

Puis enfin les réservations de places à la crèche PARCADIX pour un montant de 100 596 €.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les intérêts des emprunts pour l'année s'élèvent à 7 027 €.

En 2022, il a été contracté un nouvel emprunt de 1 400 000 €.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Dans ce poste on retrouve les aides aux particuliers, telles que l'aide au permis de conduire et l'action « un arbre dans mon jardin ».

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

➤ **Le chapitre 042 Opérations d'ordres entre sections :**

Ce chapitre comprend les opérations de dotations aux amortissements des immobilisations ainsi que les opérations de cessions d'immobilisations.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, concessions cimetièrre, loyers, locations salles, animations culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et d'Agglopolys.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 5 368 647 €.

Les recettes se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution
O13	Atténuations de charges	22 907,25	41 562,86	+81,44%
70	Produits des services	295 972,15	301 000,27	+1,70%
73	Impôts et taxes	3 965 562,71	4 092 486,07	+3,22%
74	Dotations, subventions, participations	910 706,59	770 708,36	-15,37%
75	Autres produits de gestion courante	37 543,56	44 172,63	-17,66%
76	Produits financiers	0,40	0,40	0%
77	Produits exceptionnels	264 735,15	118 716,62	-55,16%
78	Reprises sur provisions pour dépréciation	-		
	Total des recettes réelles	5 497 427,81	5 368 647,21	-2,34%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 148,78	116 843,28	+1177,14%
OO2	Excédent reporté	201 073,26	436 200,00	+116.93%
	TOTAL GENERAL	5 707 649,85	5 921 690,49	+3.75%

Les recettes réelles de fonctionnements ont diminué de 2,34 % par rapport au CA de 2021 .

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

Ce poste correspond aux remboursements de salaires et charges par l'assurance, des agents en congés maladie.

➤ **Les produits des services (chapitre 70) :**

Les recettes générées par les services à la population (restauration scolaire, garderie, accueils de loisirs et de jeunes, recettes culturelles, ventes concessions cimetièrre, redevances occupation domaine public...) restent stables.

Le montant de ces produits n'a pas encore retrouvé le niveau de 2019 : 370 233 €.

➤ **Les impôts et taxes (chapitre 73) :**

Le produit des impôts locaux (TF, TFNB) a progressé de 3,22%.

Pour l'année 2022, la municipalité avait décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition TFB et TFNB.

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74) :**

La commune ne perçoit plus la part « dotation forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement, la part « dotation de solidarité rurale » s'élève à 56 042 € pour 2022.

L'allocation compensatrice reçue au titre des exonération des taxes foncières des locaux industriels (exonérés sur 50 % de leurs bases) s'est élevée à 536 798 € en 2022.

Ce chapitre inclus également :

- Les participations reçues de la Caisse d'Allocations Familiales pour les structures d'accueils des enfants : 60 882 €
- Les subventions reçues : 54 976 € (pour les fouilles archéologiques, pour le conseiller numérique et pour les élections)

- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 20 902 €
- La compensation reçue de l'Etat (art 21 loi 2020-935 du 30/07/2020) pour pertes de produits de service en 2020 dues au COVID : 17 775 €

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ces recettes sont pour l'essentiel les loyers et locations de salles.

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Ce poste retrace les opérations de cessions d'immobilisations, les remboursements de sinistres par l'assurance et les dépenses des exercices précédents annulées.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 042 Opérations d'ordres entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipement et les opérations entre sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions mobilières et immobilières, des acquisitions de véhicules, des études, des travaux de voirie ou sur des bâtiments, et des constructions.

Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2022 est de 2 014 861 €.

Ces dépenses se détaillent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2022
Opérations 48 à 132	Opérations d'équipement	1 944 727,44
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions investissements	0,00
16	Emprunts	70 133,59
O20	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	2 014 861,03
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 843,28
O41	Opérations patrimoniales	20 667,12
	TOTAL GENERAL	2 152 371,43

➤ Les opérations d'équipement :

Les investissements importants de l'année 2022 ont été :

- Environnement, ruisseau des Mées, cimetière : 117 143 €
- Création terrain basket 3x3 : 79 465 €
- Travaux de voirie : 566 941 €
- Construction centre de loisirs : 905 338 €

➤ Les emprunts (chapitre 16) :

Le remboursement en capital des emprunts en 2022 s'élève à 70 133 €.

La commune a contracté un emprunt de 1 400 000 € sur l'année 2022, pour financer notamment la construction de l'accueil de loisirs.

L'endettement par habitant à fin 2022 s'élève à 329 € alors que la moyenne de la strate départementale est de 783 € à fin 2021.

A la fin de 2022, la capacité de désendettement de la commune est de 2,1 années.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 Opérations d'ordres entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipements et les opérations entre sections.

Le chapitre 041 Opérations patrimoniales : retrace les opérations passées en cours d'année à l'intérieur des comptes d'investissements pour régulariser les travaux en cours et les études.

LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissements pour l'année 2022 s'élèvent à 2 064 435 €.

Auxquelles s'ajoute un report de l'excédent d'investissement de 2021 de 1 266 028 €.

Chapitre	Libellé	CA 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 218,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés reporté	83 811,87
13	Subventions d'investissement	380 405,84
16	Emprunts	1 400 000,00
	Total des recettes réelles	2 064 435,74
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	427 377,99
O41	Opérations patrimoniales	20 667,12
OO1	Excédent reporté	1 266 028,87
	TOTAL GENERAL	3 778 509,72

➤ **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement du FCTVA (remboursement par l'état d'une partie de la TVA sur les investissements de 2021), pour 136 690 € et la taxe d'aménagement (taxe sur les permis de construire) pour un montant de 63 527 €.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :**

Cette somme correspond à une partie de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur l'année 2021 et transféré en section d'investissement, soit 83 811 €.

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Les subventions d'investissements perçues en 2022 concernent :

- Construction accueil de loisirs : 372 000 €
- Classe numérique école élémentaire : 8 405 €

➤ **Les emprunts :**

En 2022, un emprunt de 1 400 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel pour financer la construction de l'accueil de loisirs.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 : retrace les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2022, ainsi que les plus-values sur les cessions.

Le chapitre 041 : retrace les opérations passées en cours d'année à l'intérieur des comptes d'investissements pour régulariser les travaux en cours et les études.

L'excédent reporté (001) : de 1 266 028 € est l'excédent dégagé en 2021 sur la section investissement.

Pour l'exercice 2022 :

- La section de fonctionnement dégage un excédent de 846 491 € qui sera réparti comme suit :
 - 746 491 € pour les besoins de financement de la section investissement du budget primitif de 2023
 - 100 000,00 € reporté en section de fonctionnement du budget primitif de 2023
- La section d'investissement dégage un excédent (après intégration des restes à réaliser) de 1 626 138 € reporté sur la section d'investissement du budget primitif de 2023.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) de l'année s'élève à 720 826 €

La capacité d'autofinancement nette de l'année s'élève à 650 693 €

A la fin de l'exercice, la commune est endettée à hauteur de 1 529 866 €.

Le personnel :

Au 31 décembre 2022 le personnel de la commune se compose de :

	Au 31/12/2021
Agents titulaires	49
Agents non titulaires	2
Apprentis	3

Quelques ratios financiers comparés à la moyenne nationale de la strate de l'année 2021*:

- Charges de personnel nettes/habitant = 460 €
Moyenne nationale dans la strate = 458 €
- Encours total de la dette/habitant = 43€
Moyenne nationale dans la strate = 717 €
- Total des charges réelles de fonctionnement/habitant = 939 €
Moyenne nationale dans la strate = 843 €
- Dépenses d'équipement/habitant = 602 €
Moyenne nationale dans la strate = 320 €
- Recettes réelles de fonctionnement/habitant = 1 054 €
Moyenne nationale dans la strate = 1 040 €

**source : collectivités-locales.gouv.fr*

3 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA VOIZELLE

Ce budget retrace les opérations liées à l'aménagement du lotissement La Voizelle ;
Ce budget est clôturé le 31 décembre 2022.

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	-
	Total des dépenses réelles	-
042	Opérations d'ordre transfert entre sections stock initial	446 387,48
002	Report déficit	561,85
	TOTAL GENERAL	446 949,33

Recettes

Chapitre	Libellé	CA 2022
74	Dotations subventions et participations	114 000,00
70	Produits des services et ventes diverses	430 910,04
	Total des dépenses réelles	544 910,04
042	Opérations d'ordre transfert entre sections stock final	-
	TOTAL GENERAL	544 910,04

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2022
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Variation stock terrains stock final	0,00
001	Report déficit	446 387,48
	TOTAL GENERAL	446 387,48

Recettes

Chapitre	Libellé	CA 2022
3351	Avance du budget principal Commune	446 387,48
	Total des recettes réelles	446 387,48
040	Variation stock terrains stock initial	0,00
	TOTAL GENERAL	446 387,48

Le budget annexe lotissement la Voizelle dégage pour 2022 :

- Un excédent de fonctionnement de 97 960 € qui sera transféré au budget principal par opération d'ordre non budgétaire.